

# LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

## Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest  
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



*Numéro 12*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# Les migrations : un facteur de sécurité internationale

---

**Raimondo CAGIANO DE AZEVEDO et Sabina MAZZA**

Université La Sapienza, Rome, Italie

## 1. Les migrations dans les relations internationales

À l'heure actuelle, l'émigration internationale présente une grande variété de flux qui s'articulent en systèmes complexes autour d'un certain nombre de pôles d'attraction : Amérique du Nord, Europe occidentale, certaines zones pétrolières du Moyen-Orient (par exemple, les immigrés composent 73,8% de la population des Émirats arabes unis, 57,6% de celle du Koweït et 25,5% de celle de l'Arabie Saoudite). L'Asie est l'une des principales régions du monde émettrices de migrants, qui sont pour la plupart originaires de Chine, d'Inde, du Pakistan, d'Indonésie, des Philippines, du Bangladesh ou du Sri Lanka. S'y ajoutent naturellement les régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Nord, mais aussi celles des Caraïbes et de l'Amérique latine. Les États-Unis se classent au premier rang mondial pour l'accueil des immigrés (31 millions, soit 11% de la population), qui se composent de 29,5% de personnes originaires du Mexique et de 26% en provenance d'Asie. L'Australie est également un pays d'accueil important pour les Asiatiques, qui constituent 28% de sa population immigrée totale ; ils proviennent essentiellement du Viêtnam, de la Chine, des Philippines et d'Inde.

Ces immigrants asiatiques représentent 36% de la population étrangère du Canada, qui compte 5,6 millions d'immigrés, soit 19% de sa population. Ce pays accueille des communautés africaines plus importantes que les États-Unis ou l'Australie : en effet, 5% des immigrés au Canada sont Africains.

Indiscutablement, ce sont les pays de l'hémisphère sud qui alimentent l'essentiel des flux migratoires internationaux. D'Indonésie partent d'importants flux à destination des Pays-Bas (168 000 Indonésiens étaient présents sur le territoire néerlandais en 1999), des États-Unis (72 000 personnes), du Japon ou de la Corée du Sud. Le Japon, pays qui était connu par le passé pour n'être pas disposé à accueillir de nouveaux arrivants, a enregistré la présence de 351 000 immigrés sur son territoire en 2001, ce qui signifie une augmentation d'environ 50% par rapport à 1996 (225 000 immigrés). Les communautés chinoise (86 000 personnes), philippine (85 000) et brésilienne (30 000) sont les plus importantes au Japon. En Chine, qui est pourtant traditionnellement un pays à vocation migratoire – les communautés chinoises à l'étranger les plus nombreuses se trouvent en Inde, au Canada, aux États-Unis et au Japon –, on a observé en 2000 la présence de quelque 350 000 immigrants, principalement issus du Viêtnam et de la Corée du Nord. En Europe subsistent des zones encore situées hors du cadre géographique communautaire – et qui ne l'intégreront sans doute pas avant longtemps – qui aspirent à y entrer, tout comme de nombreux pays du bassin méditerranéen, les voisins des pays nouvellement entrés et aussi les pays de l'ex-Union soviétique ou de l'Afrique du Nord. Dans ces pays, on a assisté ces dernières années à de multiples tentatives de fuite d'une réalité difficile qui ont généré des courants migratoires et, corollairement, des conflits, qui peuvent être désormais prévenus grâce aux instruments dont s'est dotée l'Europe.

TABLEAU 1 : ÉTRANGERS ISSUS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN PRÉSENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE

| Pays d'origine | Nombre    | Part en % |
|----------------|-----------|-----------|
| Algérie        | 657 840   | 13,2      |
| Maroc          | 1 141 136 | 22,8      |
| Tunisie        | 286 084   | 5,7       |
| Egypte         | 64 762    | 1,3       |
| Jordanie       | 18 637    | 0,4       |
| Liban          | 98 664    | 2,0       |
| Syrie          | 37 748    | 0,8       |
| Israël         | 30 251    | 0,6       |
| Chypre         | 11 084    | 0,2       |
| Malte          | 11 652    | 0,2       |
| Turquie        | 2 695 251 | 53,3      |
| Total          | 5 053 109 | 100,0     |

Source : Statistiques euroméditerranéennes, Eurostat, 2000.

Les immigrés en provenance de la zone méditerranéenne représentent environ 28% du total des étrangers présents dans l'Union européenne et environ 40% du total des personnes originaires des pays tiers.

S'il n'y avait pas de frontières, il n'y aurait pas de migrants : voici une affirmation aussi évidente que complexe jusque dans ses moindres détails. La riche littérature consacrée aux études des phénomènes migratoires se penche rarement sur le nombre et la nature des frontières qui déterminent le phénomène des migrations. Notre planète a toujours été parcourue par des lignes qui en délimitent les territoires. Dans certains cas, ces lignes sont représentées par des barrières naturelles (montagnes, mers, fleuves) et, dans d'autres cas, par des barrières artificielles (Grande Muraille de Chine, mur d'Hadrien). De telles lignes sont définies comme étant des frontières lorsqu'elles délimitent des zones de peuplement ou lorsqu'elles s'érigent en boucliers pour la défense du territoire. À travers le temps, les frontières ont subi de fréquentes modifications, leur nombre diminuant ou augmentant selon la façon dont les peuples se sont rassemblés. Depuis environ un siècle, le nombre des États a augmenté et, par conséquent, le nombre des frontières aussi, comme pour mettre en évidence la crainte d'intrusions ou de dangers potentiels. Au siècle dernier, souvent à cause de conflits d'origines diverses (ethnique, religieuse ou économique), on a assisté à un phénomène de désagrégation et de fermeture qui a conduit à la prolifération du nombre des frontières et des États (ex-Yougoslavie, Afrique, pays arabes, Indonésie, etc.), qui, à leur tour, ont dressé d'autres frontières, parfois pas seulement géographiques, mais aussi idéologiques, ethniques ou religieuses.

En revanche, durant la même période, certains États européens décidaient de mettre en œuvre un espace commun de paix, de stabilité et de développement qui aboutit autrefois à la naissance des Communautés européennes et, récemment, à celle de l'Union européenne. Le processus d'intégration et de fusion s'est développé à travers le temps de manière fructueuse, impliquant un nombre grandissant de pays et constituant un exemple de la possibilité de la suppression de frontières sans que des conflits se déclarent.

Aujourd'hui, suite à un nouvel élargissement considérable de l'Union européenne, ce grand espace donnera naissance à un espace de mobilité, et non plus de migration.

Pour en revenir aux frontières, et en dépit du fait que chaque État ait tout tenté pour les protéger, elles n'ont jamais été infranchissables. Et à partir du moment où les frontières sont

franchies, des contacts se créent entre des réalités différentes et de nouvelles formes de relations internationales naissent par le biais des migrations. Le phénomène migratoire est en lui-même un phénomène qui englobe les rapports entre les États et entre des réalités internationales différentes, si bien que les migrants sont des acteurs du système de relations entre les États de provenance et ceux de destination.

Aujourd'hui, les migrations internationales sont un phénomène en augmentation régulière et en évolution constante. Un nombre toujours plus important de personnes et de pays est concerné par les mouvements migratoires. On peut donc dire qu'il n'existe aucune partie du monde ou presque qui ne soit concernée par ce phénomène aux multiples facettes.

Les données publiées fin 2002 par la Division de la population des Nations unies montrent à quel point le phénomène a évolué en termes numériques : dans le monde, on dénombre 175 millions de migrants, c'est-à-dire de personnes qui vivent dans un pays différent de celui dans lequel ils sont nés. 60% d'entre eux se dirigent vers des pays plus développés, dans lesquels une personne sur 10 est un immigrant. Cependant, 40% de ces individus abandonnent leur propre pays pour se diriger vers d'autres régions tout aussi défavorisées. Il y a donc un déplacement à l'intérieur d'une zone touchée par les mêmes problèmes : c'est la migration dite « sud-sud ». Ainsi redéfinies, les migrations changent d'ampleur : il n'y a plus qu'une personne sur 70 qui est un immigrant.

Le futur panorama des migrations verra perdurer les flux sud-nord, en raison d'un ensemble de conditions qui en augmente l'importance : les difficultés croissantes dans les pays d'origine, l'augmentation du nombre des jeunes en âge de travailler, donc de constituer une main-d'œuvre potentielle et, parallèlement, dans les pays d'accueil, la diminution du nombre des jeunes qui va à l'encontre de la nécessité d'une main-d'œuvre qui serait en mesure de répondre aux besoins. Dans les pays d'origine, le taux croissant de scolarisation et de formation pourrait être une motivation supplémentaire pour qui désirerait chercher ailleurs un niveau de vie plus satisfaisant.

Pour en revenir à l'aspect strictement économique de l'avancée migratoire, imaginer qu'on puisse se fier aux mécanismes de rééquilibrage du marché – la théorie selon laquelle les populations manquantes sont remplacées par des populations substitutives pour que rien ne soit changé repose sur ce principe – semble être une hypothèse très simpliste parce qu'elle ne tient pas compte de la structure même du marché du travail. Les mouvements migratoires peuvent suppléer les difficultés des mouvements de capitaux et la création d'un système international de libre-échange. Toutefois, ils ne suffisent pas à éliminer les écarts économiques entre les pays d'origine et ceux de destination ; tout au plus, ils peuvent avoir tendance à les réduire.

TABLEAU 2 : LES COMMUNAUTÉS DE MIGRANTS PAR ZONE DE DESTINATION EN 2000

| Zone                          | Migrants | Population | Part des migrants sur le total mondial |
|-------------------------------|----------|------------|--|
| Pays développés               | 104 119  | 1 191 429  | 59,5                                   |
| Pays en voie de développement | 70 829   | 4 865 286  | 40,5                                   |
| Pays en grave difficulté      | 10 458   | 667 613    | 5,9                                    |
| Afrique                       | 16 277   | 793 627    | 9,3                                    |
| Asie                          | 49 948   | 3 672 342  | 28,5                                   |
| Europe                        | 56 100   | 727 304    | 32,1                                   |
| Amérique latine               | 5 944    | 518 809    | 3,4                                    |
| Amérique du Nord              | 40 844   | 314 113    | 23,3                                   |
| Monde                         | 174 948  | 6 056 715  |  |

Source : United Nations, International Migration Report, 2002.

## 2. Migrations internationales et sécurité

Les déséquilibres démographiques entre les pays les plus développés et les plus défavorisés sont particulièrement manifestes. Si, à ceux-ci, on ajoute la différence de niveau économique, on constate que la pression migratoire reste encore forte, lorsqu'elle ne devient pas directement plus intense. Et cette augmentation de la mobilité internationale, associée à l'augmentation des différents types de frontières à traverser, a abouti à une plus grande fréquence des relations internationales actives, qui sont, elles, strictement déterminées par les phénomènes migratoires.

TABLEAU 3 : INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES PAR ZONE, 2000 ET 2020

|            | Zone                          | Part des groupes d'âge (en %) |       |                | Age moyen | Mortalité infantile (en ‰) | Espérance de vie | Taux de croissance* |
|------------|-------------------------------|-------------------------------|-------|----------------|-----------|----------------------------|------------------|---------------------|
|            |                               | 0-14                          | 15-64 | 65 ans et plus |           |                            |                  |                     |
| 2000       | Pays développés               | 18,3                          | 67,4  | 14,3           | 37,3      | 7,5                        | 75,8             | 0,25                |
|            | Pays en voie de développement | 33                            | 61,9  | 5,1            | 24,1      | 60,9                       | 63,4             | 1,46                |
|            | Pays en grave difficulté      | 43,2                          | 53,7  | 3              | 18,1      | 97,2                       | 49,6             | 2,41                |
|            | Afrique                       | 42,7                          | 54,1  | 3,2            | 18,3      | 88,5                       | 48,9             | 2,2                 |
|            | Asie                          | 30,4                          | 63,7  | 5,9            | 26,1      | 53,2                       | 67,2             | 1,25                |
|            | Amérique latine               | 31,9                          | 62,6  | 5,5            | 24,2      | 31,9                       | 70,4             | 1,41                |
|            | Europe                        | 17,5                          | 67,8  | 14,7           | 37,7      | 8,9                        | 74,2             | -0,09               |
|            | Monde                         | 30,1                          | 63    | 6,9            | 26,4      | 55,6                       | 65,4             | 1,22                |
| Prév. 2020 | Pays développés               | 15,8                          | 65    | 19,2           | 42,3      | 6,1                        | 78               | 0,11                |
|            | Pays en voie de développement | 27                            | 65,5  | 7,5            | 28,8      | 45,2                       | 66,2             | 1,1                 |
|            | Pays en grave difficulté      | 38,7                          | 57,8  | 3,6            | 20,3      | 74,2                       | 54,8             | 2,05                |
|            | Afrique                       | 38,1                          | 58    | 3,9            | 20,6      | 67,9                       | 53               | 1,82                |
|            | Asie                          | 24,1                          | 67,1  | 8,8            | 31,4      | 37,6                       | 70,2             | 0,89                |
|            | Amérique latine               | 24,6                          | 66,9  | 8,5            | 30,7      | 22                         | 73,6             | 0,96                |
|            | Europe                        | 14,3                          | 66,4  | 19,3           | 43,6      | 7,1                        | 76,5             | -0,23               |
|            | Monde                         | 25,2                          | 65,4  | 9,4            | 30,7      | 41,5                       | 68,1             | 0,93                |

Source : United Nations, World Population Prospects : The 2002 Revision. \* Medium variant (2000-2020).

L'expérience moderne montre que ces relations sont souvent conflictuelles, soit dans leurs causes, soit dans leurs conséquences, soit encore dans les deux. Aujourd'hui, on ne peut imaginer une société sans conflits. Les migrations, qu'il s'agisse de celles d'arrivée ou de celles de départ, viennent se greffer sur des sociétés qui sont déjà de type conflictuel à cause de leur nature même. Ainsi, faire référence à des sociétés pourvues de conflits signifie penser à la nécessité de mettre en œuvre les moyens pour les endiguer et, avant toute chose, les décisions politiques à prendre pour les prévenir, étant entendu que ces conflits ont existé, existent aujourd'hui encore et existeront demain.

Le fait de réfléchir à la prévention des conflits du point de vue démographique signifie raisonner de façon expérimentale, et non en juriste ou en politologue. Ceci revient à dire : identifier un territoire sur lequel a été observée la présence de migrants et, en même temps, l'absence de conflits dans le sens conventionnel du terme. À l'époque moderne, la zone qui présente nombre des caractéristiques susmentionnées est l'Europe communautaire.

Il est important de préciser que les migrations, même si elles soulèvent de nombreux problèmes et si elles sont sources d'oppositions ou d'affrontements – mais pas nécessairement armés –, n'ont pas créé de conflits comme on a pu le constater dans d'autres régions du monde. Il suffit de penser à la fameuse frontière entre les États-Unis et le Mexique, où les flux de migrants clandestins sont confrontés à un rejet permanent. Trois conditions constituent la

« recette » grâce à laquelle il n'y a pas eu de conflits liés aux migrations en Europe, même si des contrastes sont apparus entre le moment où est né le marché commun et l'institutionnalisation de l'Union européenne. La première est le choix définitif d'un système démocratique et de ce que cela implique en termes d'instruments constitutionnels et institutionnels ; la deuxième est le choix de l'intégration économique. La troisième est le choix de la subsidiarité culturelle, c'est-à-dire de l'acceptation réciproque des cultures respectives. Dans le système de l'Union européenne, la démocratie n'est plus un résultat, comme elle l'était au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Aux ambitions des pères fondateurs de l'Europe communautaire, la démocratie constituait une condition préalable. Aujourd'hui, le pays qui ne respecte pas les principes démocratiques, ceux de la souveraineté du droit et des libertés fondamentales et du caractère central des institutions, n'est pas admis dans le système communautaire et dans les autres assemblées internationales européennes, comme par exemple le Conseil de l'Europe. Il convient de se demander comment les principes démocratiques peuvent se traduire d'un point de vue social sur le système des migrations et, donc, en se référant à la subsidiarité culturelle, comment appliquer aux questions migratoires le processus d'intégration culturelle. Le niveau d'intégration atteint sur le plan européen n'est pas synonyme d'identité, d'égalité et encore moins de moyenne arithmétique du nombre des cultures, mais rime plutôt avec médiation et compatibilité entre les différences, voire avec la richesse des différences. Ainsi, la question est de savoir si la prévention des conflits d'un point de vue démographique est applicable sur le plan social. À ce propos, il faut préciser que la démocratie ne peut s'affirmer dans les secteurs social et démographique que si l'on démontre être à même de ne pas monter les populations ou des franges de populations les unes contre les autres. Nous aurons donc une démocratie sur le plan social si nous ne montons pas les jeunes contre les personnes âgées, les travailleurs contre les chômeurs, les plus instruits et informatisés contre les moins formés et les fidèles des églises chrétiennes contre ceux qui vont à la mosquée, et, naturellement, les migrants contre tous les autres citoyens. Ainsi, la démocratie européenne contemporaine, même si elle montre ses nombreuses limites, n'a plus opposé ses populations les unes aux autres. Au contraire, il faut comprendre que le Maroc regarde naturellement vers une Europe à l'intérieur de laquelle nombre de ses émigrants ont trouvé une situation plus digne ; que l'Égypte ou la Turquie pourraient orienter leurs attentes d'un sort meilleur vers d'autres directions, mais qu'elles regardent vers l'Europe ; que de nombreuses populations asiatiques pourraient diriger leurs pas en direction de l'Europe, mais qu'elles ne le font pas ; et que les autres populations africaines pourraient viser d'autres objectifs et qu'elles ne regardent pas vers l'Europe.

Le pari de la démocratie consiste à éviter que certaines populations se posent en rivales des autres, comme par exemple les jeunes contre les personnes âgées, dans une guerre absurde entre des générations liées par le sang, ou entre le Nord et le Sud, mettant dos à dos des personnes presque identiques. De manière analogue, la démocratie, sur le plan de la politique migratoire, est possible si l'on ne monte pas les populations des différents pays les unes contre les autres. Le processus de la démocratie sociale passe par l'intégration entre la sphère purement économique et la sphère sociale. Ainsi, les migrations peuvent être envisagées selon des optiques différentes selon qu'on leur attribue seulement une valeur économique ou aussi une valeur et une opportunité sociales. S'il est aisé de comprendre la transformation économique du profit, parce que celui-ci n'est rien d'autre qu'une dimension du système économique, il l'est moins de comprendre s'il est possible de rendre économique le social et, le cas échéant, comment s'y prendre<sup>1</sup>, car ce dernier est encore perçu comme improductif ou mobilisateur de ressources. Mais, en Europe, on ne peut à aucun prix renoncer à l'avènement

---

<sup>1</sup> « Réhabiliter la notion de bien collectif qui reste fondamentale en théorie économique » ; « le social est facteur reconnu de la productivité » et « les contes de la santé sont contes d'investissement » (Delors, 2001).

de la dimension sociale, car elle fait partie de l'économie et elle compte parmi les objectifs premiers de la démocratie communautaire.

Concernant les migrations, il est nécessaire de préciser à nouveau que les mouvements migratoires font indéniablement partie du tissu économique lorsqu'on parle de cessions, de transactions et d'échanges de biens et de services et que nous devons également ajouter à ce tissu le chapitre des migrations parce qu'il fait partie intégrante non seulement du mouvement des biens et des services, mais surtout de celui du capital humain.

En outre, dans une dimension communautaire, il est impossible de ne pas accepter le principe de subsidiarité culturelle, qui constitue un instrument essentiel pour résoudre les conflits sociaux résultant des flux migratoires, à travers l'acceptation des différences culturelles. Une cohabitation entre plusieurs cultures et une société multiculturelle signifient une confrontation calme et objective entre des styles de vie et des dimensions existentielles différents, qui endigue ou limite fortement la diffusion de la peur et de l'insécurité. À l'intérieur d'un tel système, la subsidiarité culturelle et sociale doit être identifiée parmi les usages que la culture européenne reconnaît en théorie, mais qu'elle n'applique pas (le thème de la subsidiarité, par exemple, est présent dans la philosophie du personnalisme). Quand on parle de conflits, il serait nécessaire de considérer en premier lieu la raison de la tension et non les acteurs du conflit. Toutefois, on pense encore aux protagonistes des conflits et on agit sur eux, parce que ce sont eux les « fusibles » de la gouvernance, même si cela est intellectuellement erroné et beaucoup trop simpliste.

En revanche, il serait nécessaire de prêter d'abord attention aux raisons des tensions et seulement après aux protagonistes des affrontements, puisque ni les uns ni les autres ne sont la cause des tensions.

L'instrument de la subsidiarité devient alors fondamental parce qu'il permet d'entrevoir les compatibilités grâce auxquelles les conflits peuvent se résoudre. Et c'est justement la recherche des compatibilités qui a constitué le pilier du Marché commun d'abord, des Communautés européennes ensuite, de l'Union européenne enfin. Ce passage est également possible et réalisable sur le plan social. Il n'est pas illusoire d'affirmer que les migrants sont en cause dans ce processus d'affrontement et qu'ils sont eux-mêmes acteurs et porteurs de compatibilités sociales et culturelles.

Il s'agit là de processus apparemment longs et impliquant les pays qui appartiennent à l'Union européenne, mais ils en appellent également à tous les peuples qui entendent y entrer, et même ceux qui partageront tout excepté les institutions, comme on l'a soutenu avec autorité au cours de cette saison européenne. Ce processus d'intégration culturelle, outre l'aspect économique, a consenti un développement sans précédent auquel ont collaboré des peuples qui ont été par le passé opposés dans des guerres sanglantes. La lente maturation de cette prise de conscience permet de ne pas avoir à trouver des solutions ou des possibles cohabitations dans l'urgence, mais bien de méditer et de choisir les orientations qui sont en mesure d'atténuer les difficultés, de trouver les synergies les plus appropriées, et de valoriser les différences, ce qui est une motivation pour aboutir à un progrès social plus que strictement économique. En définitive, les migrations représentent une condition de sécurité et une phase importante autant que croissante du processus de subsidiarité entre des cultures et des économies différentes, parmi lesquelles certaines sont déjà intégrées à l'Union européenne, tandis que d'autres ont déjà engagé entre elles un dialogue constructif.

### 3. Coopération et migrations internationales

Les politiques migratoires adoptées par les pays les plus avancés se caractérisent par des restrictions qui tendent à bloquer les frontières devant la pression des immigrés et à adopter des mesures protectionnistes sur le marché du travail. Ce n'est que récemment que la communauté

internationale s'est rendue compte que le phénomène de l'immigration ne devait pas être purement considéré comme un problème d'ordre public, mais qu'il pouvait constituer une richesse aussi bien pour les pays d'accueil que pour ceux de départ, qui bénéficient des épargnes de leurs émigrants. Le but des politiques migratoires les plus avisées devrait consister en une assistance pour les projets migratoires individuels et pour leurs familles et en une garantie du respect de la dignité des migrants, en offrant des conditions d'accueil et de cohabitation pacifique et en favorisant les échanges interculturels, étant donné que les migrations ont transformé de nombreux pays en sociétés multiculturelles.

Depuis quelques années, les gouvernements et les institutions internationaux ont décidé d'affronter la question des migrations par le biais de la mise en place de politiques de coopération destinées à servir de support pour le développement des pays les moins avancés et à faciliter l'intégration des migrants dans les pays de destination.

Un des changements les plus évidents dans l'approche de la coopération pour le développement a été celui qui a amené les gouvernements à considérer les migrations non plus comme un « problème domestique », mais comme un problème global qui ne devait plus être affronté unilatéralement, mais à l'aide d'une étroite collaboration entre les pays impliqués de près ou de loin par le phénomène migratoire.

Afin de parvenir à une vraie politique de coopération pour le développement, il est nécessaire d'intervenir vis-à-vis des pays d'origine autrement qu'avec des aides économico-financières, mais en convenant d'une politique migratoire correcte qui permette l'accueil de quotas d'immigrés, en leur garantissant la dignité due à tout citoyen. Le pari sur l'avenir devra se réaliser en reconnaissant que les flux migratoires sont non seulement des mouvements porteurs de main-d'œuvre, mais qu'ils sont aussi composés de citoyens, auxquels les droits fondamentaux des personnes doivent être accordés, comme c'est probablement déjà le cas dans leur pays.

Une coopération décidée à agir de manière significative sur l'écart Nord – Sud devra puiser dans des ressources différentes de l'investissement en capital humain, qui représente le niveau de formation et d'instruction d'un pays (permettant de générer de nouvelles idées), en permettant aussi l'apparition de facteurs utiles pour établir une gouvernance<sup>2</sup> digne de ce nom. La qualité des institutions et l'existence d'un système juridique qui garantit le respect des règles, le sérieux et la transparence de l'administration publique et l'autonomie et l'équilibre entre les pouvoirs représentent autant d'éléments essentiels d'un modèle de croissance et de développement. En effet, les investisseurs choisissent les pays dont les institutions ne sont pas instables, mais solides et de grande envergure ; dans ce contexte, le « capital social » se charge de la cohésion du tissu social, c'est-à-dire de l'ensemble des relations sociales, et il est par conséquent responsable du niveau de confiance qui existe à l'intérieur d'une société, sorte de véritable ciment naturel du système économique.

La conférence sur la Population et le développement qui s'est déroulée au Caire en 1994 a été une étape importante en vue de la mise en place de politiques de coopération satisfaisantes, et elle a eu le mérite de reconnaître aux migrations le rôle de facteur de développement dans le cadre de la coopération internationale ; on retiendra en particulier la recommandation 10.5.

On a voulu modifier la philosophie des politiques de coopération qui, jusqu'à maintenant, consistaient à prodiguer des aides au développement et à intervenir en cas de calamités ou catastrophes naturelles ou sociales.

---

<sup>2</sup> L'instabilité politique pourrait rendre plus difficile la croissance économique et attirer les investissements nécessaires à la création d'emplois, spécialement dans les pays pauvres à population jeune nombreuse.

Les stratégies de coopération commencent à être orientées vers la recherche d'une dimension humaine, participative et soutenable du développement<sup>3</sup>. La vision du développement axée sur ces trois dimensions constitue le contexte dans lequel naît une nouvelle approche de la façon de coopérer : la coopération décentralisée, qui tend à établir des liens directs avec les organismes représentatifs locaux et à stimuler leur capacité à projeter des initiatives de développement caractérisées par la participation directe des groupes de population impliqués à chaque fois. En substance, il s'agit d'une forme de solidarité internationale de coopération dotée d'une plus grande flexibilité et d'une meilleure adaptabilité à la diversité des situations locales, puisqu'elle suit une stratégie basée sur le territoire et sur l'interaction entre sujets sociaux et institutionnels, permettant ainsi l'instauration d'un rapport de partenariat entre Nord et Sud.

Une des caractéristiques principales de la coopération décentralisée est la pluralité et l'hétérogénéité des sujets publics et privés qui l'impliquent directement, les incitant à participer à un projet de développement commun – dont l'élément de synthèse est le territoire – dans le respect des différences locales existant à l'intérieur d'une même réalité nationale.

Hormis l'aide financière et la promotion des investissements dans les pays de provenance des migrants, la politique de coopération devra comprendre aussi la formation professionnelle, l'assistance technique à fournir sur place, ainsi que les programmes d'intégration destinés à favoriser l'insertion sociale des immigrés dans la société d'accueil, à éviter les émigrations clandestines et, enfin, à faciliter le choix de rentrer dans le pays d'origine ; ce choix pourrait être dicté par la volonté d'exploiter à l'origine les connaissances et les capacités acquises.

Pour en revenir à l'analyse du panorama contemporain des migrations, il est aujourd'hui nécessaire de tourner ses efforts vers une coopération Sud – Sud. La sollicitation des synergies entre les économies des pays de l'hémisphère sud est devenue indispensable afin de donner des réponses concrètes aux problèmes du développement, en utilisant au mieux les ressources également à disposition dans l'hémisphère nord. La coopération Sud – Sud peut s'articuler en zones qui présentent des problématiques communes ou des caractéristiques d'une certaine homogénéité (pays arabes, région du Sahel, corne de l'Afrique, Amérique latine), laissant ainsi les pays concernés déterminer librement la façon de se regrouper. Un tel regroupement devrait contribuer à la création de structures de coopération entre États, à la libéralisation des échanges à l'intérieur de la zone, au tracé de lignes communes de développement et, dernier point, mais non des moindres, à la réalisation d'une position commune ou pour le moins coordonnée auprès des représentations internationales.

#### 4. Un partenariat euroméditerranéen

L'Europe, ce territoire de paix, de stabilité et de sécurité, ne peut pas et ne doit pas manquer d'exercer un rôle crucial sur la scène internationale dans le secteur de l'émigration et de l'intégration des migrants, étant donné qu'elle accueille quantité de gens qui y cherchent refuge pour échapper à des réalités conflictuelles et problématiques.

Avec le Conseil européen de Tampere (1999), l'objectif de réalisation d'une politique commune en matière d'immigration et d'asile a été fixé pour la première fois. Par la suite, avec la déclaration de la Commission européenne « Politique communautaire de l'immigration » (2000), fut mis un terme à la politique migratoire désignée autrefois sous le nom

---

<sup>3</sup> Humaine, parce que la croissance économique n'implique pas forcément une amélioration du bien-être collectif, mais doit s'accompagner d'une amplification de la possibilité d'un choix pour les personnes ; participative, parce que le développement doit prendre en considération la capacité concrètement reconnue aux citoyens de participer de manière active et constructive aux décisions qui concernent leur vie ; et soutenable, car il est utile de considérer les exigences effectives et les nécessités des pays défavorisés en fonction de leurs spécificités, mais aussi de leurs conditions et de leurs perspectives d'amélioration.

d'« immigration zéro »<sup>4</sup>, et l'Union européenne fut reconnue comme étant une zone d'immigration. Le Conseil de Laeken (2001) mit ensuite l'accent sur la nécessité d'une politique des flux migratoires dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne. À la suite de cela, le Conseil de Séville (2002) s'est éloigné de la vision globale des flux migratoires et a porté son attention sur des propositions à brève échéance, principalement dédiées à la lutte contre l'immigration illégale, au renforcement de la sécurité, laissant en arrière-plan la philosophie d'un espace commun de sécurité et de justice consacré par Tampere. Au Conseil européen de Salonique (2003), le projet d'un traité constitutionnel qui inclut une section spécifique sur la sécurité et la justice a été mis en avant. Les décisions en matière d'immigration seront pour la première fois sous le contrôle des institutions européennes et approuvées par une majorité qualifiée. Le projet de traité prévoit que l'Union développe une politique commune en matière d'immigration destinée à garantir une gestion efficace des flux migratoires. Donc, la logique intergouvernementale introduite par le Conseil de Séville se trouva réduite par l'introduction du principe de majorité qualifiée pour les décisions en matière de migrations.

On en revient donc à une logique communautaire dans laquelle la Commission conduit la mise en place d'une politique migratoire commune. Considérant le rôle qu'elle est amenée à jouer et la contiguïté avec certaines zones de crise, l'UE est intervenue à différents niveaux, en Méditerranée autant que vis-à-vis de ceux qui aujourd'hui – mais pas seulement – l'ont intégrée.

Parmi les nombreuses initiatives entreprises dans le cadre de la politique de coopération entre Union européenne et pays d'émigration extra-européens, une mention particulière doit être décernée au Partenariat euroméditerranéen. Cette initiative ambitieuse de coopération multilatérale et multisectorielle est née avec la déclaration de Barcelone (novembre 1995), avec la souscription des 15 pays de l'Union européenne et de 12 pays méditerranéens. Ce partenariat reposait sur l'engagement de la constitution d'une zone euroméditerranéenne de paix, de stabilité et de sécurité. Dans la déclaration de Barcelone, l'importance du rôle endossé par les migrations internationales et la nécessité d'augmenter la coopération afin de réduire la pression migratoire fut rappelée, tout comme le fut la nécessité de programmes d'assistance technique pour la création d'emplois.

La volonté de lutter contre l'immigration illégale a également été mentionnée. Par la suite, dans la droite ligne de Barcelone, les conférences de Malte (1997), de Palerme (1998) et de Stuttgart (1999) ont rappelé l'importance du renforcement de la coopération en matière de migrations dans la zone euroméditerranéenne. Avec le Conseil de Santa Maria da Feira (2000), la nécessité d'une collaboration entre partenaires méditerranéens a été établie – toujours suite à Barcelone – dans le cadre d'une approche globale du caractère des migrations qui inclut les sphères sociale, culturelle et économique. Par voie de conséquence, cette approche implique la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et des opportunités d'emplois, la prévention des conflits et la consolidation de la démocratie pour le respect des droits de l'homme, et, lors de la conférence euroméditerranéenne de Valence (2002), un plan d'action relatif à ces mesures a été approuvé. Celui-ci inclut différentes initiatives à court et à long termes afin d'atteindre les objectifs fixés par le processus de Barcelone. L'importance de la coopération euroméditerranéenne est soulignée en matière d'intégration des immigrés et de la lutte contre l'immigration illégale. En effet, ces dernières années, la zone méditerranéenne est devenue le centre stratégique des équilibres économiques et politiques du monde entier. Elle est le point de rencontre entre flux provenant du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Europe

---

<sup>4</sup> Elle fut invoquée comme une perspective de contrôle et de fermeture des frontières et, par conséquent, de blocus contre l'arrivée de nouveaux immigrants. En dépit d'une telle politique, les flux ne diminuèrent pas à cause du besoin de main-d'œuvre immigrée sur le marché du travail.

– que ce soit d'Europe occidentale, intégrée à l'Union européenne, ou d'Europe centrale et centre-orientale, qui fait aujourd'hui son entrée dans l'Union.

Aujourd'hui plus que jamais, la Méditerranée doit être considérée comme un lieu de convergence des problèmes irrésolus des peuples littoraux, qu'ils soient de nature politique (crises caractéristiques de certains territoires, consolidation de mouvements intégristes à l'intérieur de certains pays musulmans, conflits ethniques qui secouent certaines zones critiques de l'Europe) ou économique, tel que l'état de crise profonde dans lequel se trouvent certains pays de la rive sud de la Méditerranée. La solution à de tels problèmes est aujourd'hui une question d'une priorité cruciale pour tous les pays qui bordent la Méditerranée, parce qu'aujourd'hui plus qu'hier, dans le contexte globalisé actuel, les États ne peuvent ignorer les situations des pays voisins et tenter de créer et de maintenir individuellement les conditions de prospérité et de sécurité, mais doivent s'employer à trouver avec eux des solutions aux problèmes considérés comme communs. Le processus de paix et de stabilité qui a abouti à l'intérieur de l'Union européenne pourra et devra être appliqué aux futurs voisins de l'Union. La politique de proximité récente de la Commission européenne va dans cette direction : il faut établir une nouvelle perspective politique avec les voisins pour engendrer un mécanisme de coopération, de participation à un espace commun, même si l'on n'y adhère pas et si on n'en partage pas les institutions. L'intensité des rapports entre l'Union et ses voisins méditerranéens s'en trouvera grandie, et les possibilités d'en tirer réciproquement des avantages n'en seront qu'amplifiées en termes de stabilité, de croissance et de sécurité. Afin de mener à bien cet ambitieux projet, des nouveaux instruments de partenariat pourraient voir le jour aux côtés de ceux qui existent déjà.

Un conseil intergouvernemental de la zone méditerranéenne, accompagné d'une « Banque de la Méditerranée » construite sur le modèle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement des pays de l'Est (BERD), pourrait être instauré pour tous les pays intéressés par l'actuel processus de développement économique de la zone. Ce conseil pourrait et devrait exposer en milieu intergouvernemental les conditions et les instruments pour le développement économique ; il pourrait et devrait évaluer la capacité d'accueil des pays d'arrivée des flux migratoires, dont les pays d'origine devraient aussi plus particulièrement accepter de garantir le contrôle ; enfin, il pourrait et il devrait inclure la politique migratoire parmi les mesures de coopération économique et de sécurité de la région.

Naturellement, ce principe du partage de certaines valeurs et d'avantages réciproques pourra être également étendu à d'autres réalités pour lesquelles la politique de proximité pourrait représenter un support de qualité à l'éventuelle mise en œuvre de réformes en mesure d'améliorer de nouvelles étapes plus avancées du développement.

L'« acquis communautaire » est le résultat des choix européens. Du point de vue du développement, l'Europe a changé non pas la géographie physique, mais par la géographie politique et économique. Le modèle communautaire s'est étendu et continuera à s'étendre. Ses règles évoluent maintenant vers une dimension juridique et politique plus complexe que requiert le contexte décisif de la nouvelle Constitution européenne. Le concept subsidiaire de la citoyenneté est en train de s'étendre à celui-ci et il doit aussi être partagé entièrement avec ceux qui, comme les migrants, en partagent seulement certains aspects.

## BIBLIOGRAPHIE

- BIT, 2001, *Migration from the Maghreb and Migration Pressures : Current Situation and Future Prospects*, Geneva.
- CAGIANO DE AZEVEDO R., 2000, *Le migrazioni internazionali : il cammino di un dibattito*, Torino, Giappichelli.
- CAGIANO DE AZEVEDO R., 1995, Le projet migratoire dans le cadre de la coopération décentralisée, *Annali del Dipartimento di Studi Geoeconomici, Statistici, Storici per l'Analisi Regionale*, Bologna, Patron Editore, 1995.
- CENTRO EUROPA RICERCA, L'Economia delle migrazioni, in *Migrazioni. Scenari per il XXI secolo*. Dossier di Ricerca, vol. I, Convegno Internazionale, Roma, 12-14 luglio 2000, Agenzia romana per la preparazione del Giubileo.
- COGNEAU D., DUMONT J., and MOUHOUD E.M., 2000, Regional integration, Migration, Growth and Direct Investment : a Reading of the Economic Literature, in *Globalisation, Migration and Development*, Paris, OCDE.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2003, Recent demographic developments in Europe, Strasbourg, Council of Europe Press.
- COURBAGE Y., 1998, *Scenari demografici mediterranei*, Torino, Fondazione Agnelli.
- DELORS J., 2001, De la question sociale en France, *Esprit*, n° 1.
- DI COMITE L. e MORETTI E., 1999, *Geopolitica del Mediterraneo*, Roma, Carocci.
- EUROSTAT, 2000, Euro-mediterranean Statistics, Luxembourg.
- EUROSTAT – EUROPEAN COMMISSION, 2000, Push and Pull Factors of international migration. A comparative Report.
- EUROSTAT, Migration statistics, Eurostat, Luxembourg, various editions.
- GOLINI A., 1999, *La popolazione del pianeta*, Bologna, Il Mulino.
- GOLINI A., 1994, Emerging trends and possible future scenarios, in A.M. Birindelli C. and Bonifazi (edited by), *Impact of migration in the receiving countries*, Geneva, Ciced IOM.
- ISMU, 2003, Fondazione Cariplo Per le Iniziative e lo Studio sulla Multietnicità, VIII Rapporto sulle migrazioni, Milano, Franco Angeli.
- LIVI BACCI M. et BERTOCCHINI A., 1995, La popolazione del Mediterraneo, in *Mediterraneo. Città, territorio, economie alle soglie del XXI secolo*, Roma, Cresme.
- MAZZA S., 2002, Le migrazioni nell'Europa dei cittadini, in *Le migrazioni nelle relazioni internazionali*, Milano, Giuffrè.
- NATIONS UNIES, 1994, *Cairo Declaration on Population and Development*, New York.
- NATIONS UNIES, 1998, *International Migration Policies*, New York.
- NATIONS UNIES, 2003, *World Population Prospects, The 2002 Revision*, New York.
- NATIONS UNIES, 2002, *International Migration Report*, United Nations, New York.
- NATIONS UNIES, 2001, *Replacement Migration: Is it a solution to Declining and Ageing Populations ?*, New York.
- OCDE, 2001, Tendances des migrations internationales, SOPEMI.
- PASTORE F., 2004, *Dobbiamo temere le migrazioni ?*, Bari – Roma, Laterza.

- SCHOORL J, BRUJIN B., KUPER E. J. and HEERING L., 1996, Migration from African and Eastern Mediterranean Countries to Western Europe, in *Conférence méditerranéenne sur la population, les migration et le développement*, Palma de Mallorca, Council of Europe.
- SCHOORL J., 1994, Determinants of International Migration : Theoretical Approaches and Implications for Survey, in EUROSTAT, *Causes of International Migration. Proceedings of a Workshop*, Luxembourg.
- SIMON G., 2002, Les migrations internationales, *Population et sociétés*, n° 382, septembre.
- STROZZA S., 1995, Migrazioni internazionali, squilibri demografici ed economie irregolari, in A. Colajanni e D. Maffioli (a cura di), *Problemi demografici e dinamiche socioculturali nell'area del Mediterraneo, Ricerca e Cooperazione*.
- TAPINOS G. et DE RUGY A., 1993, L'impact macroéconomique de l'immigration. Revue critique de la littérature depuis le milieu de la décennie 70, in OCDE-SOPEMI.